

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
15447

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD 6 - Bouc Bel Air
Aménagement d'un accès à la future déchetterie
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence a décidé de créer une déchetterie à destination des professionnels sur la commune de Bouc Bel Air.

Afin de réaliser l'accès au site, la Métropole Aix-Marseille Provence souhaite aménager un accès routier débouchant sur la RD 6, entre les PR 7 + 365 et 7 + 710, qui nécessite de procéder à des aménagements de la voie.

Cet aménagement a pour objectif d'assurer la desserte de la future installation depuis la RD 6 et de sécuriser les entrées et sorties des véhicules lourds, tout en préservant le fonctionnement général du réseau routier local.

Les travaux, situés sur le domaine public routier départemental, prévoient la création de chaussées et de bordures.

Cette opération, qui impacte le domaine public routier départemental nécessite la conclusion d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, afin de permettre à la Métropole Aix-Marseille Provence la mise en œuvre de ces travaux.

Ce rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

